appel : « Socialistes, n'oubliez pas que c'est grâce aux voix républicaines que votre *grand Jaurès* a été élu ». Comme conclusion : Votez tous pour M. Dron.

Tout ceci n'a rien qui nous étonne : ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Dron cherche des alliances à l'extrême-gauche ; est-ce que tous ses votes à la Chambre ne laissent pas percer le souci de ménager ces alliés dont il ne saurait se passer pour maintenir sa situation politique ?

Reste à savoir si les socialistes ne finiront pas par la trouver mauvaise d'être constamment pris comme pis-aller, et si, se laissant prendre à toutes les calembredaines qu'on leur conte pour la circonstance, ils viendront à la rescousse.

A voir ici le grand nombre de mécontents qui se prétendent roulés, il est permis d'en douter.

POLÉMIQUE BRÉVETÉE S. G. D. G.

L'*Avenir* a trouvé un moyen très ingénieux de polémiquer, et pour lequel nous l'engageons à prendre un brevet S. G. D. G. C'est de parodier ce qu'écrit l'adversaire, de prendre ses arguments et de les appliquer à sa propre cause.

C'est ce que fait aujourd'hui l'*Avenir* à propos de notre article « Les principes et les hommes. »

Nous ne saurions en vouloir au journal de M. Dron de ce procédé de polémique, car c'est un hommage implicitement rendu au bien fondé des considérations que nous invoquions en faveur de la candidature de M. Léon Monnier.

LEURS PROCÉDÉS

L'*Avenir* lance facilement des accusations contre les hommes qui n'ont pas l'heur de lui plaire, mais quant à publier une rectification quand l'accusation a porté à faux, c'est une autre affaire.

Dans son numéro du 2 mai, l'*Avenir* reprochait à M. Albert Leclercq, de Mouvaux, d'avoir conduit au scrutin, un moribond. M. Desrumaux, M. Leclercq a protesté contre cette allégation dans une lettre que nous avons rendue publique, mais que l'*Avenir* s'est bien gardé de reproduire. Le prétendu moribond, M. Desrumaux souffrait simplement du genou et il se promet bien de se rendre au scrutin dimanche prochain, non plus en voiture, mais à pied.

LA CANDIDATURE DU CITOYEN DELESALLE. — L'*Avenir* de lundi matin annonce que dans une réunion tenue à l'estaminet Flament, il aurait été décidé que le citoyen Delesalle aurait maintenu sa candidature au second tour. Renseignements pris, la réunion n'a pas eu lieu chez Flament, mais chez Delesalle, quant à la décision prise, elle a été tenue secrète et ne sera donnée que mercredi.

LA MUTUELLE. — La réunion générale qui a eu lieu dimanche sous la présidence de M. A. Binet a, malgré la coïncidence de sa date avec celle des courses de Tourcoing, été suivie par un grand nombre de membres participants.

Après exposé de la situation financière qui accuse une augmentation normale dans les économies de l'association, l'Assemblée a, sur la proposition du Conseil d'administration, voté une prolongation des secours en cas de maladie. A partir du 1er juin, les malades, incapables de travailler, toucheront comme indemnités 3 mois à 4 fr. par jour, 3 mois à 3 fr., 3 mois à 2 fr. et 3 mois à 1 fr. Cette décision témoigne de la prospérité de la Société et doit engager tous les employés à s'y faire admettre.

Les grandes lignes du projet de statuts de la section de pupilles ont aussi été votées à l'unanimité telles qu'elles ont été présentées. Les membres de l'Association qui croiraient avoir des observations à formuler au sujet du recrutement ou de l'administration de cette section, sont priés de les transmettre par écrit et avant le 31 mai, afin de permettre à la Commission de préparer ces statuts définitifs pour la date de la prochaine réunion générale.

INSTALLATION DU KIOSQUE DE LA GRANDE-PLACE. — Lundi soir, des ouvriers ont commencé sur la Grande-Place l'installation du kiosque où sont données, durant l'été, les auditions musicales.

L'inauguration des concerts publics se fera, cette année, avec les grandes fêtes organisées les 17, 18 et 19 mai, en l'honneur du cinquantenaire des Crick-Sicks.

IMPORTATION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE. — Pendant la seconde quinzaine d'avril il est entré en France par la gare de Tourcoing : livres en langues mortes, 730 kilos ; livres en langue française, 118 kilos ; musique étrangère imprimée, 100 kilos ; chromolithographie, 1.300 kilos ; livres de bibliothèques particulières, 90 kilos ; clichés en cuivre, 120 kilos ; imprimés avec blancs à remplir 1.050 kilos ; soit un total de 3.908 kilos.

Ces expéditions faites en 73 colis ont donné lieu à la rédaction de 24 procès-verbaux.

A LA MARLIÈRE. — Voici quels seront les offices de cette semaine à la chapelle de la Marlière :

Mercredi 7 messes à 7 h., pèlerinage de l'œuvre du Sacré-Cœur de Tourcoing ; à 8 h. 1/2.

Jeudi 8 messes à 5 h. 1/2, 6 h. 1/2 ; à 7 h. 1/2 pèlerinage de la chorale Saint-Eloi, de Roubaix et de Sainte-Elisabeth, allocution de M. l'abbé Taquet ; messes à 8 h. 1/2 et 9 h. 1/2. — Le soir, offices à 3 h., 4 h., 4 h. 1/2 et 5 h.

Vendredi 9 : messes à 6 h., 7 h., et 7 h. 1/2 ; à 8 h., pèlerinage du Collège du Sacré-Cœur de Tourcoing.

Samedi 10 : messes à 6 h., 7 h., et 8 h. Tous les jours sauf le samedi, offices à 4 h.

Dimanche 11 : à 5 h. le Salut sera chanté par les enfants de Marie et tertiaires de la paroisse de St-Vincent de Paul, de Wattrelos.

L'ENTRÉE EN FRANCE DES PIGEONS VOYAGEURS. — Samedi dernier il est entré en France par Tourcoing un train spécial de vingt-neuf wagons contenant 42.844 pigeons, renfermés dans 689 paniers.

Ces pigeons destinés à des lâchers ont été répartis comme suit dans les villes ci-après : Breteuil, 8.976 ; Arras, 27.065 ; Chantilly, 240 ; Creil, 195 ; Saint-Just, 3.674 ; Amiens, 2.494.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, lundi, il est arrivé aux halles : marée, 100 kilos ; laitues, 2.800 ; haricots, 60 kilos ; asperges, 192 bottes ; échalottes, 8 bottes ; cerises, 30 kilos.

UNE JEUNE FILLE QUI SE JETTE DANS LE CANAL. — Lundi, dans la matinée, une jeune ouvrière de fabrique de Bondues, la nommée Marie Roger, âgée de 16 ans, s'est jetée dans le canal de Tourcoing, à proximité du pont National. Vers neuf heures trois quarts, une ménagère, longeant la berge du canal, eut l'attention attirée par les cris de : « Au secours ! » En portant ses regards vers le canal elle aperçut une jeune fille qui se débattait désespérément au milieu de l'eau. Sans tarder, elle donna l'alarme et des voisins s'empressèrent d'accourir. Un ouvrier chaudronnier, Gustave Selosse, habitant au numéro 145 de la rue du Blanc-Seau, à l'aide d'une gaffe repêcha le cadavre de la pauvre fille qui fut transporté sur le champ à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux père est venu reconnaître le corps de sa fille, à l'hôpital, dans la soirée.

On ne sait à quoi attribuer ce suicide.

LES CONTRAVENTIONS. — Hier, lundi, cinq contraventions diverses ont été infligées à des particuliers.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine de MM. Charles Tiberghien et fils, rue d'Alsace, une ouvrière soigneuse, Louis Wallaert, 22 ans, demeurant rue du Destinoy, 59, a eu la main droite prise entre la poulie et la courroie de son métier en nettoyant. L'incapacité de travail sera de huit jours.

LES ÉPAVES. — Une canne a été trouvée, dimanche, au champ de courses, près la cabine du supplément. On peut la réclamer chez M. Cassier, rue du Bois.

— Un porte-monnaie a été trouvé à l'église St-Christophe et déposé à la sacristie.

MARCQ-EN-BARŒUL

CIRCULATION INTERROMPUE. — Par suite des travaux d'entretien du chemin d'intérêt commun 64, la circulation sera interrompue du 12 au 26 mai inclusivement sur le chemin, compris entre la route départementale n° 22, de Lille à Tourcoing, et la route nationale n° 17. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par le chemin d'intérêt commun n° 143, de Wambrechies à Hem.

BONDUES

UNE ATTAQUE NOCTURNE. — Dans la soirée de dimanche, vers onze heures et demie, un tisserand de cette commune, M. Louis Mullier, regagnait paisiblement son domicile, situé au quartier de la Fosse-de-Cure, lorsqu'arrivé au hameau de la Playelle, à proximité de la ferme occupée par M. Jules Catteau-Dumont, il rencontra quatre jeunes gens, qui, sans motif aucun, se jetèrent sur lui, le terrassèrent et l'accablèrent de coups. Outre plusieurs blessures sans gravité, qu'il reçut dans la lutte qui s'engagea, M. Mullier eut ses habits mis en lambeaux en voulant se défendre. La victime de cette agression a porté plainte et la police a ouvert une enquête ; l'un des agresseurs serait connu et se nommerait Vital D... ; quant aux trois autres, ils habiteraient Linselles.

HALLUIN

LA SAINT-HILAIRE. — C'est hier lundi que s'est célébrée à Halluin la fête de Saint-Hilaire, choisi comme patron par les tisserands de la région. La plupart des ateliers de la ville chômaient. Le matin à neuf heures a été célébrée la messe traditionnelle de la corporation ; de nombreux patrons, accompagnés de leur personnel, y assistaient. D'un autre côté, les ouvriers tisserands habitant Menin, ont profité du chômage pour célébrer la fête des sociétés d'archers ou de jeu de boule dont ils font partie. Le quartier des Baraques a été de ce fait très animé.

AU CERCLE SAINT-JOSEPH. — Le Cercle Saint-Joseph a célébré hier lundi sa fête annuelle ; à onze heures a été chantée en l'église Saint-Hilaire un obit solennel pour les membres défunts de l'association ; puis a eu lieu dans l'après-midi le banquet traditionnel.

QUAND ON A TROP BU. — Un jeune homme de 18 ans, Henri Declercq, avait fait de trop nombreuses libations à la « Brasserie du Nord », rue de Lille. Très surexcité, il sortit en proférant des menaces contre l'un de ses oncles qu'il rencontra, rue de Linselles, et menaça de son couteau. L'oncle put s'esquiver et Declercq se dirigea de nouveau vers la « Brasserie du Nord » dont on lui refusa l'entrée. Rendu furieux, Declercq passa sa colère sur la porte dont il brisa les vitres. La police intervint et afin de mettre l'ivrogne à la raison, procéda à son arrestation. Henri Declercq a été transféré à Lille lundi matin.

RONCQ

LES FUNÉRAILLES D'UN SOLDAT. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les funérailles de M. Léon Gœthals, soldat-musicien au 3e régiment du génie à Arras ont eu lieu lundi matin à neuf heures et demie, en l'église Saint-Piat. La bière avait été amenée samedi soir et avait été déposée chez la mère du défunt, Mme veuve Gœthals. La levée du corps a eu lieu à la maison mortuaire, rue de Lille, par M. l'abbé Allard, curé de la paroisse. Le corps était porté par des amis du défunt et les coins tenus par MM. Bacquart, Blondel, Masson, Malfait, Vanmeulder et Fremaux, musiciens au 3e régiment du génie. Plusieurs magnifiques couronnes avaient été offertes, et notamment par la compagnie 1-2 du 3e génie, par les chefs et musiciens du même régiment, et par « Les Intimes de la classe 99 ». Le deuil était conduit par les frères du défunt et par son oncle, M. J. Cornard, conseiller municipal. Dans le cortège, avaient pris place les sociétés de la commune, la Musique municipale qui comptait Léon Gœthals parmi ses membres ; la compagnie des Sapeurs-Pompiers ; les Anciens militaires, etc., etc. Les notabilités de la localité, MM. Lepoutre, maire ; Leys et Vienne, adjoints, plusieurs conseillers municipaux, assistaient également à la funèbre cérémonie. Après la messe, célébrée par M. le curé, assisté de ses deux vicaires, le convoi s'est dirigé vers le cimetière où a eu lieu l'inhumation. Un compagnon d'armes du défunt, M. Henri Fremaux, de Roubaix, musicien au 3e génie, a prononcé sur la tombe quelques paroles d'adieu qui ont vivement impressionné les nombreux assistants.

QUESNOY-SUR-DEULE

Les funérailles de M. Vandermersch, ancien juge de paix. — Lundi, à onze heures, ont eu lieu, en l'église paroissiale, les funérailles de M. Auguste Vandermersch, ancien juge de paix, dont nous avons annoncé la mort. La levée du corps a été faite par M. le chanoine Samain, doyen de la paroisse. Les coins du poêle étaient tenus par des amis du défunt : MM. Cardon, notaire à Valenciennes ; Trempon, notaire à Jeulin ; Cavrois et Fontaine, notaires à Roubaix.

Le deuil était conduit par M. Jean-Baptiste Vandermersch, adjoint au maire de Quesnoy et M. Ingobert Vandermersch, ses frères.

L'assistance était si nombreuse qu'une bonne partie de la foule n'a pu prendre place dans l'église.

Nous avons constaté la présence de MM. Grousseau, député du Nord ; Alix Ghesteem, conseiller d'arrondissement ; M. Charles Bodé, maire de Quesnoy, suivi de tout le conseil municipal ; MM. Louis Philippo, maire de Deûlémont ; Henri Vermesse, maire de Warneton ; Jules Vandermersch, échevin à Wervicq (Belgique) ; Louis Ghesquière, échevin à Warneton ; Charles Lecomte, conseiller municipal, à Comines ; Pasquesoone, capitaine des pompiers de Quesnoy ; Gauguet, maréchal de logis de gendarmerie ; Gervais-Gardin, huissier-audiencier du Tribunal civil de Valenciennes, et un grand nombre d'industriels de la région. On remarquait aussi des délégations de toutes les communautés religieuses, dont le défunt était un ferme soutien, et des différents services municipaux. Au cimetière, M. Trempon a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que je m'approche de cette tombe pour rendre un pieux et dernier hommage à la mémoire de M. Auguste Vandermersch qu'une mort prématurée vient de ravir à notre amitié.

Je ne vous ferai pas, Messieurs, le récit de la vie et de la carrière si bien remplies de celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte.

Vous qui, pour la plupart, avez été ses concitoyens, vous savez combien furent grands et légitimes les succès et les honneurs qu'il obtint partout, aussi bien dans ses études que dans la noble carrière de la magistrature dont il exemplifiait et j'oserai le dire, il ennoblit et rehaussa personnellement le prestige.

Homme d'une intelligence tout à fait supérieure, d'un jugement d'une rectitude presque sans égale, servi par une mémoire des plus heureuses, Auguste Vandermersch devait arriver, si l'ambition eut effleuré sa nature généreuse, aux plus hautes fonctions de la carrière qu'il avait embrassée. Mais comme toujours chez ceux qui sont l'élite de l'humanité, une qualité dominait toutes celles que la Providence lui avait départies dans une si large mesure : Vandermersch était modeste.

Aussi, pour mieux exercer son dévouement sans bornes, pour secourir toutes les infortunes, consoler toutes les misères, n'accepta-t-il que des fonctions relativement modestes bien que délicates et cela afin de ramener plus sûrement au sein des familles qui faisaient si souvent appel à son savoir et à son arbitrage, la paix et le bonheur.

Quel idéal, Messieurs, que celui de notre ami et quel magnifique exemple il nous laisse !

Voilà, Messieurs, en peu de mots le récit de la vie si bien remplie mais trop courte, hélas ! d'Auguste Vandermersch.

La mort, l'implacable mort, a fait son œuvre.

Elle a violemment arraché Vandermersch à la vertueuse et respectable épouse qu'il avait choisie pour être la compagne de ses joies et de ses douleurs.

Elle l'a ravi à l'affection de ses frères, de toute une famille et d'un pays au sein desquels il était revenu pour en être la providence et le conseil.

Elle l'a enlevé enfin à ses amis, à ceux qui, comme moi, avions pour lui une sincère, profonde et inaltérable amitié.

Inclinons-nous ! il nous reste un espoir, une certitude même : c'est que Dieu rendra au centuple à celui que nous pleurons, tout le bien qu'il a fait ici bas et qu'un jour nous pourrons le retrouver dans un monde meilleur pour n'en être plus séparé.

La cérémonie a pris fin à une heure. Dans la journée, des secours ont été distribués aux pauvres.

COMINES

AGRANDISSEMENT DE LA PLACE. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 23 avril 1902, M. Fl. Bonduel, conseiller général du Nord, est délégué pour procéder à une enquête sur le projet d'acquisition par la Ville, pour le prix de 13.000 francs, d'un immeuble appartenant aux époux Lutz-Pottier, le dit immeuble nécessaire à l'agrandissement de la Place.

» A cet effet, M. Fl. Bonduel, conseiller général, commissaire-enquêteur, siégera à la Mairie, les 21, 22 et 23 mai courant de quatre heures à cinq heures du soir, pour recevoir les déclarations qui seraient présentées sur le dit projet. »

VACCINATION ET REVACCINATION. — Par suite de la constatation dans ces derniers temps, de quelques cas de variole dans plusieurs communes des environs, conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord en date du 25 avril dernier, au sujet des mesures préventives à prendre, le Maire invite les habitants à faire vacciner sans retard leurs enfants qui ne l'auraient pas encore été et les personnes vaccinées depuis plus de dix ans à se faire revacciner.

Les vaccinateurs opéreront gratuitement à la Mairie le dimanche de neuf heures à midi.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier charpentier, M. Georges Simave, âgé de 21 ans, domicilié à Wervicq (Belgique), occupé chez M. Abel Ravau, entrepreneur, s'est fait à la main gauche, en maniant un ciseau, une blessure qui entraînera une incapacité de travail de quelques jours.

DEULÉMONT

UNE NOYÉE AU HAMEAU DES ÉCLUSES. — Nous parlons, plus haut, sous la rubrique Wattrelos, de la découverte de l'identité de la femme trouvée noyée, il y a deux jours, dans la Deûle, au hameau des Ecluses.

LILLE

L'EXPOSITION DE LILLE. — La Commission de classement de l'Exposition vient de faire la répartition des places aux exposants et l'aménagement intérieur des divers Palais est en pleine activité.

Les vastes constructions existantes étant devenues insuffisantes, une nouvelle annexe est en voie d'achèvement et les demandes ne sont plus reçues que sous les plus expresses réserves.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Nous sommes heureux d'annoncer les fiançailles de M. Emile Delesalle, fils de M. Emile Delesalle, filateur de lin à La Madeleine-lez-Lille, avec Mlle Thérèse Thirier, fille de M. Alfred Thirier, ancien président du tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce de Lille.

— Mardi dernier, la commune de Douchy était en liesse : on célébrait le mariage de Mlle Angèle Capelle avec M. Arthur Notteghem, de Flers-en-Escrebieux.

NÉCROLOGIE

— Lundi mourait, à Waziers, M. Auguste Béhague, ancien conseiller municipal, âgé seulement de 40 ans. Le lendemain, sous le même toit, décédait assez inopinément, à l'âge de 2 ans, sa petite-fille, Jeanne Béhague, fille de M. Fulbert Béhague-Clarisse, conseiller municipal.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MESTDAGH-RENARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Désiré MESTDAGH, décédé à Roubaix, le 5 mai 1902, dans sa vingtième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à quatre heures, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Denain, 81.

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 4 h. à 5 h. 1/2, à l'*Hôtel Ferraille*, ROUBAIX. 4423

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

ARRESTATION MOUVEMENTÉE. — Philippe Vandenbosch, 25 ans, garçon de café, demeurant à Bruxelles, rue du Bailli, est expulsé du territoire français ; ça ne l'empêche pas d'y revenir à tous moments. Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 1 h. du matin, les agents Bosman et Disdal, de patrouille, le rencontrèrent boul. Gambetta, tandis que, perché sur une fenêtre du peignage de M. Léon Aimart et Cie, il faisait la causette avec les ouvriers de l'usine. Ils voulurent le faire déloger pour l'emmener au poste rendre compte de son infraction à l'arrêté d'expulsion ; ce ne fut pas chose facile. Vandenbosch résista énergiquement à coups de pied et de poing. L'agent Bosman, atteint au genou, fut grièvement blessé et, à l'heure actuelle, il est encore obligé de garder le lit ; l'agent Disdal fut fortement mordu au petit doigt. Le Tribunal condamne Philippe Vandenbosch à trois mois de prison.

LA BOISSON. — La boisson est souvent mauvaise conseillère ; elle amène quelquefois devant la police correctionnelle des braves gens qui sont alors bien étonnés de ce qui leur arrive. Tel est le cas de Fortuné Bohée, 46 ans, ouvrier rentreur à Roubaix, rue Gauvani, cour Verfaille, 5. Mercredi soir sous l'empire de l'ivresse, il se présentait au poste pour demander un objet de logement ; on le mit à la porte, il lança quelques mots malsonnants. Cette fois on le rentra et on lui donna au violon l'hospitalité qu'il demandait. En présence des bons renseignements fournis sur le compte de Bohée qui exprime tous ses regrets, le Parquet a laissé le prévenu en liberté provisoire. Le Tribunal est aussi indulgent : seize francs d'amende avec sursis à Bohée pour le délit d'outrages et en sus une amende de 5 francs pour ivresse.

— Henri Beaucarne, 22 ans, journalier, à Roubaix, rue Favreul, 20, a outragé l'agent Moroy dans la rue de France : 5 jours avec sursis et 5 francs d'amende.

AFFAIRE DE MŒURS. — Henri Golay, 22 ans, mécanicien, demeurant 129, Grande-Rue, à Roubaix, a été arrêté jeudi après-midi, pour outrage public à la pudeur, au parc Barbieux ; il s'est livré à des actes obscènes en présence d'une dame qui se promenait avec son enfant. Un mois de prison avec sursis à Henri Golay.

AMATEUR DE CAFÉ. — Philomène Leclercq, bobineuse, rue de Beaurewaert, 2, à Roubaix, avait caché sous sa paillasse du café vert ; cela fut su par un jeune homme de 17 ans, Herman Devlieger, sans domicile fixe, repris de justice dangereux, malgré son jeune âge, et qui est même expulsé de France. Il fracture la serrure, entra dans la chambre et vola le café. Seulement, il fut vu avec du café : ça ne le gêne pas ; « c'est du café que je rapportais de Belgique en fraude, déclare-t-il. » La version n'a pas de succès et Devlieger s'entend infliger un mois de prison.

LES MARCHANDS DE LAIT ET MARCHANDS DE BEURRES. — Le Parquet et le Tribunal de Lille ne sont pas tendres pour les falsificateurs ; une série de marchands de lait qui ont mis de l'eau dans leur lait et de marchands de beurre dont le beurre est margarine ont comparu à l'audience de samedi pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. Le Tribunal a condamné à la prison, refusant la loi Bérenger, et en outre à de grosses amendes, à des affiches et à des insertions.

— Louis Lampe, cultivateur à Leers est le premier qui affronte le feu. Il fournissait du lait chez M. Louis Lerouge, marchand de lait, rue Lacroix, à Roubaix ; un beau jour, le 28 février, le commissaire de police prélevait un échantillon chez M. Lerouge et y trouva 28 % d'eau ; ce dernier dénonça son vendeur, on établit une souricière et, quelques jours après, au moment où Lampe apportait sa livraison journalière, on opérait un nouveau prélèvement. Le lait de Lampe contenait 33 % d'eau. Lampe est condamné à trois jours de prison sans sursis, 100 francs d'amende ; le jugement sera publié à ses frais, en première page, dans deux journaux, et affiché pendant huit jours à la porte et à la mairie de son domicile.

— Louis Lauridant, cultivateur à Forest, qui vient livrer son lait à Roubaix, passe un aveu dépouillé d'artifice. « J'ai mis de l'eau, déclare-t-il, parce que je n'avais pas assez de lait, j'étais à court. » L'analyse a révélé 18 % d'eau et un écrémage à 40 %. Trois jours de prison et cinquante francs d'amende à Lauridant, deux insertions dans les journaux et quatre affichages pendant huit jours.

— Le jeune Oscar Fauvargue, 17 ans, cultivateur à Wattrelos, avait 23 % d'eau dans son lait ; il explique qu'il s'est trompé et qu'il a mis un bidon d'eau dans la cuve au lieu d'un bidon de lait. Dans cette affaire, le Tribunal, se demandant le degré de responsabilité de ce jeune homme qui, dit M. le Président, n'est que le préposé de son père, a renvoyé le jugement à huitaine.

— Très curieux est le cas de Eugène Parsis, épicier, rue du Moulin-Fagot, à Tourcoing, qui, lui, est inculpé d'avoir vendu du beurre margarine. Que le beurre soit margarine, Parsis ne semble guère le nier, l'expertise a trouvé 20 % de margarine. Mais la loi exempte de peine le commerçant lorsqu'il peut indiquer le nom de son vendeur ; c'est ce que fit aussitôt Parsis qui affirma que ce beurre lui venait de M. Hillen, boulevard de la République, à Roubaix. Celui-ci nie, déclarant qu'il avait vendu du beurre, mais du beurre pur. Parsis sua alors de subterfuges : il fit commander du beurre à Hillen par une tierce personne, en fit prélever un échantillon à la gare par un huissier et cet échantillon, analysé par M. Dubernard, le chimiste du Parquet, contenait 20 % de margarine également. Dans ces conditions, déclare Me Rajat, avocat, Parsis fait la preuve que le beurre margarine lui a été vendu par M. Hillen et doit, dès lors, être acquitté. Le Tribunal ne s'est pas rangé à cet avis ; il a estimé qu'il n'était nullement établi que le beurre margarine saisi chez Parsis provint de chez M. Hillen : il condamne donc M. Parsis à trois jours de prison, 100 francs d'amende, deux insertions du jugement dans des journaux et quatre affichages.

MARCHANDS DE MARGARINE. — Nous ne sommes plus maintenant en présence de falsificateurs : il ne s'agit plus que de simples contraventions à la loi sur la margarine. Mme Marie Colpaert, femme Goessens, épicière à Tourcoing, tient un débit de margarine : elle n'a pas mis l'enseigne en lettres de trente centimètres de hauteur, les pains de margarine n'avaient pas la forme cubique et ne portaient pas l'étiquette réglementaire : cinquante francs d'amende.

POUR MENDICITÉ, 24 heures de prison à Henri Richebourg, 56 ans, sans profession ni domicile fixe, arrêté vendredi matin, à Quesnoy-sur-Deûle ; Charles Gadenne, mendicité, 20 jours de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 5 mai 1902

Présidence de M. Martin, vice-président

A PROPOS D'UN INCENDIE. — Le Tribunal n'a pas admis la demande de M. Wystraete, cabaretier, qui réclamait à M. Van Welden des dommages-intérêts pour l'incendie survenu dans la maison de la rue Daubenton prolongée, maison qu'il occupait et qui appartenait à M. Van Welden. En effet, disent les motifs du jugement, il résulte d'une expertise à laquelle il a été procédé en présence de M. Wystraete, que la cause de l'incendie n'a pu être déterminée ; en outre, la recherche actuelle de cette cause est devenue impossible. M. Wystraete est débouté de sa demande et condamné aux dépens.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

PHOTO. — Il n'y a aucune formalité à remplir. — E. C. Z. — Veuillez préciser votre question. Un règlement municipal existe, mais les hauteurs prescrites varient. — ANGÈLE 407. — Seul le directeur de l'établissement en question peut juger votre cas. — P. M. — Ces maisons existent certainement, mais nous ne les connaissons pas. Il faut faire connaître publiquement votre plainte. — UN ENTÊTÉ. — Vous ne pouvez refuser l'entrée de votre établissement à un client si celui-ci s'y comporte convenablement. — H. I. D. — Nous ne connaissons pas ce livre. — UN YANKEE. — Nous ne pouvons vous donner un renseignement de ce genre. — UN BONAPARTISTE. — 1. Oui ; 2. Oui, il faut que la volonté du votant soit clairement exprimée. — C. G. CROIX. — Nous ne donnons jamais de renseignements financiers, même sous cette forme.

CAFÉ PHILÉMON, *rue Pierre-Motte, Roubaix*

LARDINOIS, Successeur

Grande salle pour sociétés, réunions, fêtes, noces, banquets. Prix modérés.

CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

NORD

UN VOL EN CHEMIN DE FER PRÈS DE VALENCIENNES. — On a constaté, en gare de Valenciennes, que, six sacs de café pesant environ 330 kilos, avaient été volés dans le fourgon d'un train venant d'Amiens. En cours de route rien d'anormal n'a été remarqué.

UN VOL IMPORTANT A HAUBOURDIN. — 20.000 FRANCS DE VALEURS ENLEVÉES. — D'audacieux cambrioleurs ont pénétré, pendant l'absence de Mme Vve Dumeser, dans sa maison, en face de l'amidonnerie Verley, à Haubourdin. Ils ont fouillé tous les meubles et ont enlevé : 1.400 francs en or, dont quatre louis de 40 francs, 1.500 francs en billets de banque, une vingtaine de mille francs en obligations diverses, Crédit Foncier de France, Paris-Lyon-Méditerranée, Rente-Etat 2 pour cent, Banque ottomane, valeurs russes.

Madame, Nous vous prions d'honorer de votre visite les importants **Rayons de Modes** des Galeries Lilloises, auxquels nous venons d'adjoindre un nouveau et élégant **Salon Blanc**, où vous trouverez réunis les Chapeaux à la fois les plus riches et le plus avantageux. 5714

PAS-DE-CALAIS

UNE CHAPELLE SACCAGÉE A SOUCHEZ. — Il y a quelques jours, des malfaiteurs restés inconnus ont saccagé la chapelle qui borde la route de Souchez à Ablain-Saint-Nazaire, et attenante au parc de Mme Jonglez de Ligne, à qui elle appartient. Trois magnifiques vitraux ont été complètement anéantis.

Un enquête est ouverte pour découvrir les auteurs de cet acte de vandalisme sacrilège.

UN DRAME CONJUGAL A BOULOGNE. — Les époux Guyot, demeurant 89, rue de la Brequerecque, vivaient depuis longtemps en mauvaise intelligence.

Hier, à la suite d'une dispute plus violente, Mme Guyot reçut dans le ventre un coup de pied de son peu tendre époux. Souffrant terriblement, elle sortit de chez elle et se dirigea vers le commissariat central pour y porter plainte. Mais, en route, ses forces la trahirent ; arrivée rue d'Aumont, la pauvre femme s'affaissa dans une grande mare de sang.

Malgré tous les soins dont on l'entoura, Mme Guyot est morte quelques heures après son transfert à l'hospice, des suites du coup de pied qu'elle avait reçu dans le ventre. Elle était âgée de 40 ans. Guyot a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

MORT DE M. L'ARCHIPRÊTRE DE LENCQUESAING, A CALAIS. — Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. de Lanquesaing, archiprêtre, curé-doyen de la paroisse Notre-Dame, à Calais, décédé dans la nuit de dimanche à lundi.

Ce respectable ecclésiastique, qui était apparenté aux meilleures familles de la région du Nord et du Pas-de-Calais, était âgé de 79 ans, et, depuis de longues années, s'était acquis à Calais les respectueuses sympathies de tous.

BELGIQUE

TERRIBLE DRAME DE FAMILLE

à WIERS (près Péruwelz)

UN PÈRE QUI TUE SON FILS ET SE SUICIDE

Le parquet de Tournai, représenté par M. Jacmin, substitut du procureur du Roi, Simons, juge d'instruction, Duprez, greffier, accompagnés de M. Waroquier, médecin-légiste, est descendu, dimanche en cette commune, hameau de Gourgues, au sujet d'un drame découvert samedi soir, dans les circonstances suivantes :

Trouvant étrange que la demeure des nommés Legrand, fût restée fermée toute la journée, malgré le départ d'un des deux garçons, Legrand Joseph, à 5 heures et demie du matin, des voisins firent le tour de la maison et regardant par une fenêtre, aperçurent, gisant sur le sol, le corps d'un autre fils, Legrand Adolphe.

Pressentant un malheur, ils enfoncèrent la porte d'entrée. Un affreux spectacle s'offrit alors à leurs yeux, le père, Legrand Joseph, âgé de 50 ans, était étendu par terre, baignant dans son sang et suspendu par le cou à une corde attachée à la suspension. Le malheureux était mort.

Près de lui, se trouvait un large coutelas avec lequel Legrand avait essayé de se couper la gorge avant de se pendre. On coupa la corde et on courut dans la chambre où gisait Legrand Adolphe.

Celui agonisait. Sa tête était méconnaissable. Elle avait trois larges blessures par où le sang et le cerveau s'échappaient. Le corps n'était recouvert que d'une chemise. Près de là, gisait une hachette, l'instrument du crime.

L'enquête apporta la lumière dans ce sinistre drame. Les deux victimes vivaient depuis longtemps dans l'inimitié. Le père en voulait à son fils paresseux et méchant.

Le jour du crime, tandis que Legrand Joseph partait à son travail, les deux hommes eurent une nouvelle dispute, au cours de laquelle, le père frappa son fils encore au lit, puis affolé par son forfait, se donna la mort dans les circonstances que l'on sait. Adolphe Legrand est à la mort. Ce drame affreux jette la consternation dans toute la région.

LA CHAMBRE. — La Chambre a siégé lundi après-midi, sous la présidence de M. Schollaert.

— L'impôt sur le sucre. — Le premier point à l'ordre du jour est la confirmation du traité de Bruxelles qui fut la conclusion de la conférence sucrière.

M. Lorand adresse ses vives félicitations à MM. de Smet de Naeyer et Beauduin, délégués de la Belgique, qui ont mené à bien cette œuvre importante.

M. de Smet de Naeyer remercie M. Lorand. La suppression complète de l'impôt sur les sucres serait fort désirable, dit M. le ministre, mais sera difficile à réaliser, à cause de la législation fiscale existant sur les bières.

M. Beauduin est du même avis.

La convention est approuvée à l'unanimité.

— Les crédits supplémentaires pour l'exercice 1901 sont adoptés, ainsi qu'un projet sur le régime douanier applicable à certains cas particuliers.

Le projet de loi abrogeant l'art. 38 de la loi du 21 août 1879 est adopté à l'unanimité.

— Le Budget du chemin de fer est mis en discussion. Après quelques observations, il est adopté par 75 voix contre 16 et 1 abstention.

— Les droits civils de la femme. — M. le Ministre de la Justice annonce que le gouvernement étudie la question de savoir s'il n'y a pas lieu de nommer une Commission chargée d'examiner la réforme des droits civils féminins. Il estime néanmoins qu'il vaudrait mieux discuter directement devant la Chambre les diverses questions relatives aux droits des femmes.

— Les autres budgets. — La Chambre adopte successivement sans discussion les budgets de la Justice et de la Gendarmerie. Ceux de la Guerre, de l'Industrie et du Travail sont expédiés aussi rapidement ; mais le vote est réservé, la Chambre n'étant plus en nombre.

La séance est levée à six heures.

CHRONIQUE ÉLECTORALE. — A Malines. — Les libéraux ayant rejeté la proposition d'alliance faite par les socialistes, ces derniers ont décidé de lutter avec une liste complète. On ne connaît pas encore leurs candidats.

— A Liège. — Les collectivistes liégeois ont proclamé candidat effectif M. Samuel Donnay et suppléant M. Félix Paulsen.

— A Verviers. — L'Association libérale, réunie pour résoudre la question électorale a décidé de s'abstenir.

DÉCORATION CIVIQUE. — La croix de première classe est décernée à : MM. A. Van Houtte, médecin des hospices civils et du bureau de bienfaisance d'Ingelmunster, membre correspondant de la commission médicale provinciale de Courtrai ; V. Logie, médecin principal, dirigeant le service sanitaire de la garnison et de l'hôpital militaire de Bruges ; A. Houtave, médecin de régiment au 4e de ligne, à Bruges.

La médaille de première classe est décernée à : MM. Ch. Léotard, médecin adjoint à l'hôpital militaire de Bruges ; Ed. Durré, médecin suppléant à l'hôpital militaire de Bruges.

La médaille de deuxième classe est décernée à : MM. J. Verstraete, officier d'administration, directeur de l'hôpital militaire de Bruges ; J. Goegebeur, sold